

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 11 mai 2020 portant report de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent administratif principal des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2020**

NOR : CPAE2011341A

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 11 mai 2020, l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent administratif principal des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2020, dont l'organisation était initialement prévue du 23 au 27 mars 2020 par l'arrêté du 31 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent administratif principal des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe, aura lieu le 22 juin 2020.

Les candidates et candidats recevront une convocation à cet effet, par courrier ou par courriel.

Le cas échéant, il sera recouru à la visioconférence pour l'organisation de cette épreuve orale, dans les conditions prévues aux articles 2 à 14 du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, en application de l'article 15 de ce même décret.

*(Le reste de l'arrêté du 31 décembre 2019 précité est inchangé.)*